Traitement de l'information liée aux attentats du 11 septembre 2001 et au contexte international actuel

Le 3 octobre, le CSA a adopté une recommandation qu'il a adressée à l'ensemble des radios et des télévisions. Il y déclare apprécier la retenue et la maîtrise dont la plupart des médias ont fait preuve à la suite des attentats survenus aux États-Unis.Le Conseil demande à l'ensemble des opérateurs de prêter, dans l'exercice de leur responsabilité éditoriale, une attention particulièrement scrupuleuse aux principes de liberté, de tolérance, de dignité des personnes, notamment des victimes, et de respect des valeurs républicaines. Cette vigilance doit concerner l'ensemble de leurs programmes et pas seulement l'information. Elle doit particulièrement s'exercer pour les émissions de débat ou de ?libre parole?, dans lesquelles des invités, des téléspectateurs ou auditeurs ont accès à l'antenne.